



Pour la revalorisation des pensions,  
manifestons toutes et tous à Paris  
et en province le 8 octobre !

Le pouvoir d'achat des retraités se dégrade continuellement depuis des décennies et aujourd'hui et sont considérés comme une variable d'ajustement budgétaire. Le montant de leurs pensions est maintenant au bon vouloir du pouvoir politique qui a décidé, sans concertation, une revalorisation de 0,3% en 2019 et pour les deux années suivantes bien en deçà de l'inflation (1,3%). La perte du pouvoir d'achat subit un décrochage de plus en plus important par rapport au salaire moyen et au SMIC et va attendre 6 à 8% dans les années à venir.

### **C'EST INACCEPTABLE !**

La réforme des APL permet d'économiser un milliard d'euros sur les plus démunis ; l'augmentation de 25% de la CSG en 2018 pour les retraités sans contrepartie et qui perdure a grevé le budget des retraités.

Devant la mobilisation grandissante des retraités du public et du privé qui sont aussi des électeurs, le président de la république a reculé une première fois en faisant bénéficier d'une baisse de la CSG 400 000 retraités sur 16 millions ; le deuxième recul présidentiel a été l'annulation de la hausse de la CSG pour un plus grand nombre de retraités qui perçoivent une pension inférieure à 2000 euros (une personne seule) mais des millions de retraités sont exclus de toute mesure.

La revalorisation promise en 2021 ne permettra pas de rattraper les pertes accumulées contrairement à l'indexation des pensions que nous demandons. Le 8 octobre, le gouvernement doit entendre les retraités pour le maintien du pouvoir d'achat et le rattrapage des pertes subies depuis 2013.

### **Dans l'unité la plus large des retraités, exigeons :**

- La suppression de la CSG qui pénalise les retraités à hauteur de plus de 4 milliards.
- La revalorisation des pensions et leur indexation sur l'évolution des salaires.
- Le maintien et l'amélioration des pensions de réversion.
- Aucune pension inférieure au SMIC pour une carrière complète.
- La prise en charge de la perte d'autonomie à 100% par la sécurité sociale.
- Le recrutement de personnels conséquents pour les EHPAD et pour l'aide à domicile.